

Contribution de la Ville de Paris à la gestion du confinement et à la stratégie de dépistage

« Réussir le dé-confinement grâce à la gestion du confinement »

Proposition 1 : Produire une **cartographie** précise de la propagation de l'épidémie dans la métropole parisienne grâce à une enquête dédiée

Proposition 2 : Systématiser la **mise en quarantaine** des personnes testées COVID+ dans un cadre respectueux des libertés individuelles

Proposition 3 : Préparer une stratégie de **dépistage massif** en définissant des publics prioritaires

Proposition 4 : Faciliter le **retour à la vie active** des personnes immunisées

Proposition 5 : Préparer la Ville à vivre durablement avec **masques, gel hydro-alcoolique, et gestes barrières** au quotidien

Proposition 6 : Mobiliser le **réseau de fabrication parisien** pour répondre aux pénuries de matériels

Proposition 7 : Mettre en place un **conseil citoyen** qui associe des personnes qualifiées, des associations, et des citoyens tirés au sort, tout au long de la démarche

Proposition 8 : Assurer que toutes les **personnes vulnérables et/ou éloignées de l'information** gouvernementale et municipale bénéficient de mesures appropriées

Proposition 9 : Définir un **plan de reprise d'activité** par secteur en lien avec les employeurs et les partenaires sociaux

Proposition 10 : Mieux se préparer à un retour de l'épidémie ou à une nouvelle épidémie qui imposerait **un nouveau confinement**

Proposition 1 : Produire une cartographie précise de la propagation de l'épidémie dans la métropole parisienne grâce à une enquête dédiée

Les pouvoirs publics sont aujourd'hui dans l'inconnu sur la diffusion de l'épidémie. Nous avons besoin d'informations pour connaître l'état d'avancée de l'épidémie : nombre de personnes infectées et nombre de personnes immunisées, en fonction de caractéristiques socio-démographiques et du lieu de confinement.

La Ville est partenaire de l'initiative datacovid.org qui réalisera **chaque semaine une enquête** auprès de 5000 Français reposant sur une approche déclarative de l'état de santé et de l'application des mesures barrières. Une enquête de nature similaire a été mise à l'étude sur un échantillon spécifiquement parisien, associant les départements limitrophes, pour mieux mesurer les éventuelles spécificités de la métropole.

En complément, une enquête associant des tests sur des échantillons non biaisés, aléatoires et représentatifs de la population, est indispensable. Elle permettra en effet d'évaluer l'impact des mesures de confinement et des modifications qui pourraient y être apportées pour l'améliorer. Nous proposons de **lancer une telle enquête dès que des tests sérologiques seront disponibles et fiables**, en respectant les recommandations de l'OMS, en lien avec l'APHP et l'ARS et en associant les départements voisins. Les données issues de ce travail seront mises à disposition des équipes de recherche travaillant sur la modélisation de l'épidémie et sur sa caractérisation socio-territoriale.

Proposition 2 : Systématiser la mise en quarantaine des personnes testées COVID+ dans un cadre respectueux des libertés individuelles

La Ville, la Préfecture de région et l'Agence régionale de santé ont d'ores et déjà organisé des modalités de **quarantaine dans les centres d'hébergement pour sans-abri et dans certains EHPAD**. Il s'agit d'appliquer le principe de séparation physique entre les personnes saines, les personnes potentiellement contaminées en attente de dépistage et les personnes testées COVID+. Cette politique devra être **généralisée à l'ensemble des établissements collectifs**.

Il nous faut dès à présent **préparer les solutions d'hébergement adapté pour les Parisiens testés COVID+ qui n'ont pas besoin d'être hospitalisés** mais qui ne peuvent être confinés chez eux dans des conditions satisfaisantes pour protéger leur entourage d'une contamination. La Ville facilitera la mobilisation de sites dédiés, d'hôtels et à la mise en œuvre des procédures sanitaires strictes pour accueillir dans de bonnes conditions toutes les personnes COVID+ qui le souhaitent, sans exclusion.

Proposition 3 : Préparer une stratégie de dépistage massif en définissant des publics prioritaires

La Ville a **commencé ce jour à organiser le dépistage généralisé dans les EHPAD publics et privés**, auprès des patients et du personnel, en lien avec l'Agence régionale de santé. Elle poursuivra dans les autres établissements collectifs dont elle a la charge. En lien avec « Vers Paris Sans Sida », elle prépare des dépistages au « *Checkpoint* » et mobilisera les associations partenaires pour engager des campagnes de dépistage vers les publics à risque (sans-abri, toxicomanes, etc).

L'accélération de la production de tests PCR et l'arrivée de nouveaux tests sérologiques vont nous permettre de massifier les dépistages. Le temps est donc désormais venu de **définir les publics prioritaires et de préparer les modalités pratiques de ces dépistages** pour gérer les flux importants engendrés et limiter les risques de contamination associés.

La Ville pourra également **organiser le dépistage des agents du service public parisien, ainsi que de leurs familles**. Elle pourra prendre en charge le dépistage des jeunes parisiens de la crèche au lycée lorsqu'il s'agira de préparer la sortie du confinement.

Pour mener cette politique de dépistage, la Ville propose que puisse être mise en place une **plateforme de supervision** qui permettra un partage sécurisé des données de santé des personnes dépistées avec leurs médecins. Le choix de cette plateforme se fera en fonction des garanties nécessaires (respect du RGPD mais aussi agrément de la haute autorité de santé), pour autoriser l'usage de données anonymisées à des fins épidémiologiques en lien avec des équipes de recherche associées.

Cette politique pourra s'appuyer sur le réseau parisien des laboratoires de ville en associant étroitement les professionnels de santé libéraux.

Proposition 4 : Faciliter le retour à la vie active des personnes immunisées

Les personnes guéries après avoir contracté le COVID19 sont présumées immunisées face à la maladie et non contagieuses après un délai minimal d'environ 21 jours. Ces personnes pourront rapidement retrouver un rythme de vie normal et ne devraient plus être obligatoirement tenues de mettre en œuvre les mesures barrières puisqu'elles ne présentent plus de risque de contamination pour les autres.

L'arrivée prochaine sur le marché de tests sérologiques va permettre à des personnes de vérifier si elles ont été immunisées même si elles n'ont pas eu de symptôme ou si elles n'ont pas fait l'objet de test virologique. Il est nécessaire d'encadrer l'utilisation de ces tests d'immunité pour apporter les bons messages sur leur signification. La réalisation de ces tests auprès d'un professionnel ou d'une association agréée pourra être recommandée.

Par ailleurs, nous proposons d'expérimenter au plus vite la mise en œuvre de **certificats liés à l'immunité acquise après dépistage**. Un tel certificat délivré par un médecin, et accessible de manière sécurisée sur smartphone ou imprimable, pourra permettre à toute personne immunisée de s'abstraire de certaines obligations de confinement ou de mesure barrière. Nous proposons d'expérimenter la mise en œuvre d'un tel certificat auprès des professionnels volontaires au sein des agents de la Ville ou d'autres organisations partenaires.

Proposition 5 : Préparer la Ville à vivre durablement avec masque, gel hydro-alcoolique et gestes barrières au quotidien

La Ville se propose de veiller à la diffusion de l'accès au gel hydro-alcoolique, notamment à travers la production locale, et l'organisation de réseaux de distribution, par de la livraison à domicile, l'installation de distributeurs dans les établissements recevant du public voire dans l'espace public. **L'accès au gel hydro-alcoolique dans certains points très fréquentés de la Ville** (avant d'entrer dans un service public, dans magasin alimentaire, sur un quai de métro) est ainsi en cours d'étude.

La Ville souhaite que des consignes nationales extrêmement claires **sur l'importance du port du masque dans l'espace public puissent être formulées par les autorités de l'État, qu'elle encouragera massivement pour sa part** comme elle l'a déjà fait pour l'ensemble des agents du service public en lien avec des usagers depuis le début de la crise sanitaire.

Nous nous proposons de mobiliser dans cet esprit l'ensemble des acteurs et d'accompagner les Parisiennes et les Parisiens dans la production de leurs propres protections en cas de pénurie de masques.

D'autres mesures doivent être étudiées en parallèle pour faciliter le retour à la normale, comme :

- Le soutien à la recherche pour des **capteurs de charge virale dans l'air** ambiant ou sur les surfaces ;
- La mobilisation de **solutions numériques**, notamment au travers d'applications personnelles, pour limiter et identifier plus rapidement les risques de contamination.

Plus globalement, de **nouvelles mesures de prévention doivent être développées, notamment en matière de contamination par les objets** (campagnes de communication, sensibilisation des enfants, affichages dans les ascenseurs, etc.). La Ville y prendra toute sa part et a commencé à mobiliser ses équipes sur cette question.

Proposition 6 : Mobiliser le réseau de fabrication parisien pour répondre aux pénuries de matériels

La Ville a d'ores et déjà mobilisé le réseau de fabricants et « *makers* » dans Paris et dans le Grand Paris pour répondre à ses propres besoins ainsi qu'à des besoins recensés par les soignants :

- **Production de gel hydro-alcoolique** : la Ville continuera à faciliter la montée en charge de productions locales, notamment celle des pharmaciens, à l'instar de la micro-usine mise en place par Fabien Bruno, pharmacien du 6ème arrondissement ;
- **Production de masques** : la Ville encourage les ateliers parisiens à renseigner leur production sur la plateforme « stopcovid19.fr » agréée par le Ministère de l'Industrie. L'achat de nouveaux masques pour l'ensemble des agents est enclenché. La Ville accompagne en particulier R-Pur qui diversifie son activité pour se lancer dans la production de masques chirurgicaux. En outre, 2 millions de masques réutilisables en tissus « fabriqués à Paris » seront offerts aux Parisiennes et Parisiens. Ces masques seront fabriqués par une trentaine de structures de l'économie sociale et solidaire et des associations de solidarité parisienne.
- **Production de visières** : la Ville a acheté pour ses propres besoins 2000 visières au réseau de « *makers* » coordonné par l'association « *FabCity Grand Paris* ». Elle soutient aussi la production pour les soignants en lien avec l'APHP ;
- **Production de matériel médical** : la Ville facilite, en mobilisant ses bailleurs sociaux, la montée en charge de projets de production de matériels spécifiques, tels que les respirateurs (dont le projet « *Minimal Universal Respirator* » à Métropole 19), en lien avec l'APHP si cela peut répondre à ses besoins, mais aussi pour assurer la mise en place de documentation *opensource* qui serviront à monter des micro-usines dans d'autres régions en France et à l'étranger.

Proposition 7 : Mettre en place un conseil citoyen associant des personnes qualifiées, des associations, et des citoyens tirés au sort, tout au long de la démarche

Ce conseil citoyen sera consulté pour **donner son avis sur les toutes propositions présentées** et tout particulièrement sur les outils numériques mis en place pour accompagner leur mise en œuvre. Ses conclusions seront rendues publiques.

La protection des données personnelles et le respect du consentement des personnes seront des principes sur lesquels le conseil citoyen sera systématiquement invité à exercer sa vigilance.

Proposition 8 : Assurer que toutes les personnes vulnérables et/ou éloignées de l'information gouvernementale et municipale bénéficient de mesures appropriées

Une **personne référente sera nommée** au sein de la Collectivité parisienne pour veiller à ce que tous les Parisiennes et les Parisiens et toutes les personnes vivant à Paris soient bien prises en compte dans chaque mesure :

- personnes âgées isolées, personnes hospitalisées à domicile, personnes dépendantes et aidants, personnes souffrant de maladies chroniques ;
- familles et personnes dépourvues d'accès aux solutions numériques, confinées dans des conditions de sur-occupation ;
- personnes sans-abri, isolées ou en campement ;
- personnes résidentes ou hébergées dans des structures collectives ;
- travailleur.se.s. du sexe et personnes pratiquant des activités à risques y compris non autorisées légalement.

Proposition 9 : Définir un plan de reprise d'activité par secteur en lien avec les employeurs et les partenaires sociaux

La Ville a d'ores et déjà mis en place en lien avec les organisations représentatives du personnel **des plans de continuité de l'activité** pour les services publics essentiels.

En association étroite avec la DIRECCTE, elle accompagnera l'élaboration, la diffusion, le partage de bonnes pratiques, de guides de préconisations pour les **activités du secteur privé**, sur le modèle développé dans le BTP.

Elle s'attachera en particulier à accompagner la mise en œuvre rapide de tels plans pour les marchés alimentaires, la restauration collective, les transports en commun et les transports partagés, les parcs et jardins, les bars et restaurants, les cinémas et salles de spectacle, les équipements culturels, sportifs, les hôtels, musées et lieux touristiques.

Proposition 10 : Mieux se préparer à un retour de l'épidémie ou à une nouvelle épidémie qui imposerait un nouveau confinement

La Ville lancera un exercice de **retour sur expérience associant l'ensemble des acteurs concernés** afin d'identifier l'ensemble des mesures qui nous auraient permis de mieux réussir le confinement.

Il s'agit en effet de veiller à ce que chaque décision prise intègre dès à présent les enseignements des experts, des acteurs du monde associatif, du monde de l'entreprise et des habitants.

Cette consultation devra notamment permettre d'élaborer des préconisations pour constituer de nouveaux stocks de matériels stratégiques, mais aussi de préparer des ressources qui pourront faciliter le déploiement de solutions en urgence pour faire face à une nouvelle crise.